



CTSD du 6 mars 2015 : déclaration préalable

Madame la Directrice académique,

Après lecture des différents documents fournis par les services de DSDEN, il nous a semblé que plusieurs points nécessitaient des remarques de notre part.

Tout d'abord, nous notons que les IMP sont encore comptées avec la DGH de chaque établissement alors qu'il ne s'agit ni d'heures postes ni d'HSA. Elles ne rémunèrent pas un travail qui se décompte précisément en heures mais une mission, dont la charge peut être variable dans le temps.

Toujours au sujet des IMP, même si la circulaire n'est pas encore sortie, des idées assez précises commencent à se faire jour. Or, le nombre d'IMP attribué aux établissements est très faible. Si on décompte la coordination disciplinaire, il ne reste en général rien même pas pour le référent numérique, qui existe pourtant souvent dans les établissements.

Le risque est grand de tensions généralisées entre collègues et d'un certain désinvestissement pour des missions autres que l'enseignement. Ce serait infiniment dommageable car l'objectif des IMP était de rémunérer, de manière transparente, tout ces à côtés si importants dans nombre d'établissements.

Enfin, si la circulaire se confirme, les enseignants de technologie des petits établissements en sont les grands perdants car ils n'ont plus l'heure de laboratoire sans avoir le droit à l'IMP. Or, ils ont eux aussi du matériel à gérer comme les enseignants de science. Il serait donc bon d'octroyer une décharge à ces professeurs inclus dans la DGH.

Ensuite, dans le tableau des mesures pour le collège, nous remarquons une nette hausse des CSD/CSR prévus. Nous atteignons pour cette année : 430,5 heures en CSD et 330,5 en CSR. Par rapport à l'année dernière, elles représentent, respectivement, un doublement et une multiplication par 1,6. Dans le même ordre d'idée, les BMP représentent encore un nombre élevé d'heures.

Cette hausse résulte du choix de répartition de la dotation départementale. La preuve en étant que les BMP, CSD et CSR des lycées n'ont que marginalement évolué car les apports en heures sont importants. Les collèges ayant été, pour nombre d'entre eux, sous dotés pour la rentrée prochaine, se sont eux retrouvés obligés de créer tous ces « bouts de postes ».

Certes, nous entendons bien qu'il y a derrière tout cela des décisions comptables et administratives mais nous ne pouvons nous arrêter là. Chaque CSD/CSR, chaque BMP, c'est un enseignant qui n'est pas ou qui ne sera plus pleinement dans son établissement, qui passera plus de temps sur la route. Au final, il sera moins impliqué, moins présent, moins existant aux yeux de toute la communauté éducative et donc, au final, malgré tous ses efforts, moins efficace. Pour gagner quelques heures de-ci de-là, il y a une réduction de l'efficacité du système éducatif dans les collèges de Vendée. On pourrait aussi rajouter l'augmentation du risque d'accident de travail lié aux multiples trajets entre les établissements, les coûts engendrés par les frais de déplacement, ...

Enfin, nous avons noté la création deux postes de PLP à l'EREA du Château d'Olonne qui s'ajoute à celle de l'an dernier. Cette volonté de privilégier les enseignants du second degré par rapport aux enseignants spécialisés du premier degré nous interroge. La politique, de l'établissement, de la DSDEN, du rectorat est-elle de transformer cet EREA en LEA ? S'il s'agissait de cela nous tenons à rappeler notre attachement à la structure de l'EREA. Elle offre des formations adaptées à un large panel d'élèves en âge de fréquenter les établissements du second degré mais aussi un internat éducatif tenu par des enseignants spécialisés et non des AED. Dans ce contexte, nous nous interrogeons d'ailleurs sur le peu de départ en CPASH ces dernières années (aucun en option F l'an passé). Nous tenons aussi à rappeler notre déception de la suspension des groupes de travail à ce sujet au niveau ministériel.

Les représentants élus de l'Unsa-Education resteront des interlocuteurs vigilants sur tous ces sujets dans un esprit constructif pour trouver les orientations les meilleures en accord avec nos mandats.